

ALLIER

MOULINS

Conseil de préfecture

Le conseil de préfecture a siégé hier matin sous la présidence de M. Mainguet, assisté de MM. Hauchard et Vayssié, commissaire du gouvernement ; M. le secrétaire général Carrière.

Taxe sur le chiffre d'affaires. — M. Alletti, propriétaire de plusieurs grands hôtels de Vichy, faisait opposition à une contrainte dérivée contre lui par l'administration des contributions indirectes, en paiement d'impôt sur le chiffre d'affaires.

La fête des médailles militaires et de l'Allée des Gâteaux. — Les membres de la 37^e section des vétérans des armées de terre et de mer qui ont pris part à la grande guerre, sont instamment priés de bien vouloir assister à la remise du drapeau de la 208^e section des médaillés militaires qui aura lieu dimanche prochain, 9 août, à Moulines.

Le lieu de rendez-vous est place du Théâtre, à 9 h. 30 du matin. — Les membres des sociétés d'anciens militaires de Moulines (anciens marins et marcouins, anciens artilleurs, anciens cuirassiers, anciens fanfaronnes, anciens chasseurs alpins) sont instamment priés de se grouper autour de leur drapeau respectif, pour assister à la cérémonie de la remise d'un drapeau à la 208^e section des médaillés militaires.

ARRESTATION D'UN INCENDIAIRE. — Mercredi soir, vers 22 heures, M. Lorignon, épicier, rue du Pont-Ginguet, sentait un odeur de brûlé s'échapper de la maison de son voisin, Jacques Maret, il se décida à entrer, pour voir d'où venait le feu, et fut arrêté par un tour en ville, et il se perdit dans la chambre n° 14 de plumis qui flambait ainsi que le contenu d'un tiroir d'armoire déposés tout près.

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL. — Joseph Grosclaude, 29 ans, chauffeur au P.-L.-M., a été atteint à l'œil gauche par un corps étranger, incapable de travail de cinq jours. — Pierre Vasseur, ajusteur, rue des Couilliers, a été brûlé aux deux mains, avec une lampe à souder, incapable de travail de dix jours.

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL. — Charles Delavauze, 24 ans, homme d'équipe, a été coupé à l'épaule droite par des éclats de vitre d'une ampoule qui venait de tomber, incapable de travail de huit jours. — Antoine Manchin, 16 ans, garçon de course route de Montilly, a eu la main prise sous une presse, et le majeur, l'index et l'annulaire atteints, incapable de travail d'un mois.

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL. — Un évadé repris. — La police a arrêté pour vagabondage le nommé Emile Préaux, 56 ans, sans profession, né domicilié, incapable de travailler sans ressources place de l'Hôtel-de-Ville.

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL. — Un évadé repris. — La police a arrêté pour vagabondage le nommé Emile Préaux, 56 ans, sans profession, né domicilié, incapable de travailler sans ressources place de l'Hôtel-de-Ville.

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL. — Un évadé repris. — La police a arrêté pour vagabondage le nommé Emile Préaux, 56 ans, sans profession, né domicilié, incapable de travailler sans ressources place de l'Hôtel-de-Ville.

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL. — Un évadé repris. — La police a arrêté pour vagabondage le nommé Emile Préaux, 56 ans, sans profession, né domicilié, incapable de travailler sans ressources place de l'Hôtel-de-Ville.

La grève dans les banques moulinoises

Les membres moulinois du syndicat indépendant des employés de banque et de bourse de l'Allier, dans la réunion qu'ils ont tenue hier soir à la salle de la rue du Pont-Ginguet, et à laquelle assistaient une centaine d'entre eux, ont décidé à l'unanimité d'obéir, à partir d'aujourd'hui, à l'ordre de grève qu'ils avaient reçu dans l'après-midi du syndicat national, ayant son siège à Bordeaux.

Ce matin, ils ont effectivement cessé le travail. Les grévistes au nombre de 96, appartenant au Crédit Lyonnais, à la Société générale et au Comptoir d'Escompte.

Le travail continue dans les autres établissements bancaires de Moulines. Les employés de la Banque nationale de crédit, place d'Allier, et de la Banque populaire, rue de Paris, en ont d'ailleurs, en ce qui les concerne, reçu l'ordre de leur syndicat.

Cette après-midi, les délégués des grévistes se sont présentés à l'hôtel de ville, où ils ont été reçus par M. le maire. Ils ont été exposés à ce dernier que leurs collègues eux-mêmes n'adhèrent pas à la grève qui ne peut être que solidaires envers leurs camarades des autres départements, et que cela ne les empêcherait pas d'estimer leurs chefs locaux, lesquels, d'ailleurs, ont-ils déclaré reconnaissent bien fondé de leurs revendications.

Ils ont donné à M. le maire l'assurance qu'ils ne se livreront à aucun incident ni aucune manifestation.

M. Boudet, en retour, leur a exprimé sa sympathie, ajoutant qu'il les accompagnerait volontiers auprès de leurs chefs pour appuyer leurs revendications.

La délégation des grévistes s'est rendue à 4 heures à la préfecture, où elle a fait les mêmes déclarations à M. le secrétaire général Carrière, par qui elle a été reçue en l'absence de M. le préfet.

Enfin, une autre délégation est allée, à la même heure, à l'évêché, pour demander à Mgr Penon de bien vouloir, à l'exemple de l'évêque de Marseille, accorder son appui bienveillant aux grévistes.

Les grévistes nous ont adressé la communication suivante : « A la suite de la réunion tenue hier mercredi à la salle du Pont-Ginguet, les adhérents du syndicat indépendant de Banque et de Bourse de l'Allier ont décidé la grève effective à partir du 8 août, pour appuyer le mouvement actuel et obtenir au plus tôt l'application du programme interfédéral bancaire.

Pour laisser à ce mouvement le caractère essentiellement professionnel, il a été décidé que dans chaque établissement il restera un employé pour assurer le service de l'emprunt.

Service des eaux. — La vanne commandant le réseau de distribution de l'eau de l'Allier sera fermée pendant quatre à cinq heures dans la nuit de vendredi à samedi prochain (du 8 au 9 août), par suite d'une avarie qui permettra la réparation d'une autre grosse vanne du réseau.

Trouvailles. — Il a été trouvé par M. Bouget, 14, rue de la Flèche, un parapluie appartenant à M. Charpin, 60, rue du Pont-Ginguet, un casque de cuir, un sac de cuir, un portefeuille, un étui à plumes, un étui à tabac, un étui à lunettes, un étui à cigarettes, un étui à stylo, un étui à couteau, un étui à poche, un étui à clé, un étui à montre, un étui à montre-chaîne, un étui à montre-bracelet, un étui à montre-poignet, un étui à montre-torse, un étui à montre-cou, un étui à montre-tête, un étui à montre-main, un étui à montre-pied, un étui à montre-talon, un étui à montre-touche, un étui à montre-tête, un étui à montre-main, un étui à montre-pied, un étui à montre-talon, un étui à montre-touche.

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL. — Un évadé repris. — La police a arrêté pour vagabondage le nommé Emile Préaux, 56 ans, sans profession, né domicilié, incapable de travailler sans ressources place de l'Hôtel-de-Ville.

VICHY La course de côte des Justices

L'annonce du Meeting Automobile des 17, 18 et 19 août, a suscité un grand intérêt parmi les fervents du volant.

La Course de Vichy a été vraiment très bien inspirée en établissant d'une façon si judicieuse, le programme de ces diverses manifestations qui, appelant-le, se dérouleront comme suit : 17 août, Course de côte des Justices ; 18 août, concours d'obédience ; 19 août, rallye Vichy-Ebreuil.

La journée qui intéresse au plus haut point les sportifs est sans contredit la course de côte. Cette manifestation qui sera une épreuve officielle de l'A.C. de Vichy devant être chronométrée par deux chronométristes de l'A.C. de Vichy, sera dotée de nombreux prix, dont la plupart sont offerts par les commerçants et les administrations de notre ville, généreux donateurs dont nous publions la liste ci-dessous.

Le route est en voie de réfection. Les vitrages en seront relevés et les essais, par arrêté de M. le préfet de l'Allier, seront autorisés à partir du 10 août, de 4 à 9 heures du matin et de 19 à 21 heures.

Nous reparlerons bientôt des deux autres manifestations. Les renseignements et envoi de réclamation, s'adresser au secrétaire de l'A.C. de Vichy, 11, rue du Parc, Vichy.

LES EMPLOYÉS DE BANQUE SONT EN GREVE. Par suite d'un référendum organisé par le syndicat des employés de banque, le personnel du Comptoir d'Escompte de Vichy a cessé le travail ce matin, après avoir adressé une lettre d'investissement et leurs revendications à leur direction.

LES EMPLOYÉS DE BANQUE SONT EN GREVE. Par suite d'un référendum organisé par le syndicat des employés de banque, le personnel du Comptoir d'Escompte de Vichy a cessé le travail ce matin, après avoir adressé une lettre d'investissement et leurs revendications à leur direction.

LES EMPLOYÉS DE BANQUE SONT EN GREVE. Par suite d'un référendum organisé par le syndicat des employés de banque, le personnel du Comptoir d'Escompte de Vichy a cessé le travail ce matin, après avoir adressé une lettre d'investissement et leurs revendications à leur direction.

LES EMPLOYÉS DE BANQUE SONT EN GREVE. Par suite d'un référendum organisé par le syndicat des employés de banque, le personnel du Comptoir d'Escompte de Vichy a cessé le travail ce matin, après avoir adressé une lettre d'investissement et leurs revendications à leur direction.

LES EMPLOYÉS DE BANQUE SONT EN GREVE. Par suite d'un référendum organisé par le syndicat des employés de banque, le personnel du Comptoir d'Escompte de Vichy a cessé le travail ce matin, après avoir adressé une lettre d'investissement et leurs revendications à leur direction.

LES EMPLOYÉS DE BANQUE SONT EN GREVE. Par suite d'un référendum organisé par le syndicat des employés de banque, le personnel du Comptoir d'Escompte de Vichy a cessé le travail ce matin, après avoir adressé une lettre d'investissement et leurs revendications à leur direction.

LES EMPLOYÉS DE BANQUE SONT EN GREVE. Par suite d'un référendum organisé par le syndicat des employés de banque, le personnel du Comptoir d'Escompte de Vichy a cessé le travail ce matin, après avoir adressé une lettre d'investissement et leurs revendications à leur direction.

LES EMPLOYÉS DE BANQUE SONT EN GREVE. Par suite d'un référendum organisé par le syndicat des employés de banque, le personnel du Comptoir d'Escompte de Vichy a cessé le travail ce matin, après avoir adressé une lettre d'investissement et leurs revendications à leur direction.

LES EMPLOYÉS DE BANQUE SONT EN GREVE. Par suite d'un référendum organisé par le syndicat des employés de banque, le personnel du Comptoir d'Escompte de Vichy a cessé le travail ce matin, après avoir adressé une lettre d'investissement et leurs revendications à leur direction.

LES EMPLOYÉS DE BANQUE SONT EN GREVE. Par suite d'un référendum organisé par le syndicat des employés de banque, le personnel du Comptoir d'Escompte de Vichy a cessé le travail ce matin, après avoir adressé une lettre d'investissement et leurs revendications à leur direction.

NIÈVRE NEVERS

Huit mille pèlerins ont assisté, hier jeudi aux exercices de clôture du triduum en l'honneur de la Bienheureuse Bernadette

Comme les jours précédents, depuis 5 h. 30, les messes se sont succédées hier matin sans interruption dans tous les sanctuaires de la Maison-Mère de Saint-Gildard.

A la cathédrale et dans toutes les églises de la ville, les confessionnaux ne désemplissaient pas et les pèlerins se pressaient encore à midi à la chapelle de la Maison-Mère pour y recevoir la communion.

Toute la journée, on a remarqué une affluence encore bien plus considérable que les jours précédents. On peut évaluer la foule à plus de 8.000 personnes.

Mgr Chesnelong, archevêque de Sens. A l'ouverture par M. l'abbé Pautigny ; Bernadette, imitée par Marie a chanté comme elle son Magnificat en rapportant à Dieu toute la gloire qui lui est décernée, et comme sa Mère du Ciel, elle veut être la consolatrice des affligés.

A 15 heures, à la chapelle de Saint-Gildard, un lieu un éloquent sermon par M. l'abbé Noël.

L'orateur a fait un magnifique parallèle entre Jeanne d'Arc et Bernadette, toutes deux vierges aimant la France, Jeanne d'Arc a sauvé la France par les armes et Bernadette par ses pénitences, seule arme efficace pour combattre l'irrégulation.

La foule aime les processions et les manifestations extérieures. L'affluence de Lourdes prouve que la foi est toujours vivace en France.

Les caractéristiques de la châtaine de Bernadette. Des milliers de pèlerins ont admiré pendant ces trois jours la châtaine contenant les restes de la bienheureuse.

Voici, sur cette véritable œuvre d'art, les détails qui nous sont donnés : En bronze doré, rehaussé de motifs floraux émaillés, la châtaine de la bienheureuse Bernadette est une œuvre profondément symbolique. Conçue par M. Armand-Calliat elle a été entièrement exécutée dans ses ateliers par M. Amédée Cateland, son successeur.

Son auteur, s'inspirant du caractère de la Bienheureuse, a cherché un ensemble de formes, de motifs, et de couleurs pouvant exprimer aussi fidèlement que possible, la simplicité de sa vie, la franchise et la pureté de son âme. Il a réussi à faire une œuvre, une œuvre vivante.

LES COURSES DE NEVERS auront lieu le 16 août LA LISTE DES ENGAGEMENTS. Nous rappelons que les courses de Nevers se disputent le dimanche 16 août.

Voici la liste des engagements : Prix des élévateurs (au trot attelé) : 1. Le Mahorais, 7 ans, 3.100 mètres, à M. Perreau ; 2. Maurice, 6 ans, 3.100 mètres, à M. Grandjean ; 3. Nénéte, 8 ans, 3.100 mètres, à M. Mordon ; 4. Domène, 8 ans, 3.100 mètres, à M. Durand ; 5. Fourchambault, 5. Rossignol, 4 ans, 3.000 mètres, à M. Elphy Philippe ; 6. La Jonction, 6. Pompon, 8 ans, 3.000 mètres, à M. Fabry Ferdinand ; 7. Anilha, 3 ans, 3.000 mètres, à M. Dessauy ; 8. Bi-croquet, 4 ans, 3.000 mètres, à M. Dessauy ; 9. Clos-Roy, 9. Bézique, 6 ans, 3.100 mètres, à M. Delorme Henri, à la Jonction.

Prix du Gouvernement de la République (au trot monté) : 1. Vallan, 4 ans, 3.000 mètres, à M. Jeannin ; 2. Nérondes, 2. Abriou, 5 ans, 3.000 mètres, à M. Jeannin ; 3. La Chrysole (S.-et-L.), 3. Vieux-Chéri, 4 ans, 3.000 mètres, à M. Rénoult ; 4. Vieux-Chéri (Nièvre), 4. Vieux-Chéri, 5 ans, 3.000 mètres, à M. Soligny ; 5. Charles, Nevers. Prix des Nevers (au trot attelé) : 1. Verdun, 4 ans, 2.800 mètres, à Mme Vézèle, à Champigny (rue des Frères Petit, 22) (Seine) ; 2. Vanneau, 4 ans, 2.800 mètres, à MM. Dupuis Frères, à Argenteuil (Seine-et-Oise) ; 3. Vallée de l'Arvoise, 4 ans, 2.800 mètres, à M. Decors Cyrille, à Charolles (Saône-et-Loire) ; 4. Vadimon, 4 ans, 2.900 mètres, à M. Martin, à La Clayette (Saône-et-Loire) ; 5. Vagabond III, 4 ans, 2.850 mètres, à M. Aurand, à Saint-Amand ; 6. Valentin, 4 ans, 2.850 mètres, à M. Decors Cyrille, à Charolles (Saône-et-Loire) ; 7. Moissy-Cramelay (S.-et-M.), 7. Vieux-Chéri, 4 ans, 2.800 mètres, à M. Parvat, 4 ans, 2.825 mètres, à M. Parvat ; 8. Vieux-Chéri, 4 ans, 2.800 mètres, à M. Decors Cyrille, à Charolles (Saône-et-Loire) ; 9. Vaulouleurs, 4 ans, 2.800 mètres, à M. Bérutat Jean, à Ferrière (Loire) ; 10. X. Desiré, 4 ans, 2.800 mètres, à M. Parvat, 4 ans, 2.825 mètres, à M. Parvat ; 11. Ugolette, 5 ans, 2.825 mètres, à M. Parvat ; 12. Ugolette, 5 ans, 2.825 mètres, à M. Parvat ; 13. Tommy, 6 ans, 2.825 mètres, à M. Parvat ; 14. Tommy, 6 ans, 2.825 mètres, à M. Parvat ; 15. Tommy, 6 ans, 2.825 mètres, à M. Parvat ; 16. Tommy, 6 ans, 2.825 mètres, à M. Parvat ; 17. Tommy, 6 ans, 2.825 mètres, à M. Parvat ; 18. Tommy, 6 ans, 2.825 mètres, à M. Parvat ; 19. Tommy, 6 ans, 2.825 mètres, à M. Parvat ; 20. Tommy, 6 ans, 2.825 mètres, à M. Parvat ; 21. Tommy, 6 ans, 2.825 mètres, à M. Parvat ; 22. Tommy, 6 ans, 2.825 mètres, à M. Parvat ; 23. Tommy, 6 ans, 2.825 mètres, à M. Parvat ; 24. Tommy, 6 ans, 2.825 mètres, à M. Parvat ; 25. Tommy, 6 ans, 2.825 mètres, à M. Parvat ; 26. Tommy, 6 ans, 2.825 mètres, à M. Parvat ; 27. Tommy, 6 ans, 2.825 mètres, à M. Parvat ; 28. Tommy, 6 ans, 2.825 mètres, à M. Parvat ; 29. Tommy, 6 ans, 2.825 mètres, à M. Parvat ; 30. Tommy, 6 ans, 2.825 mètres, à M. Parvat ; 31. Tommy, 6 ans, 2.825 mètres, à M. Parvat ; 32. Tommy, 6 ans, 2.825 mètres, à M. Parvat ; 33. Tommy, 6 ans, 2.825 mètres, à M. Parvat ; 34. Tommy, 6 ans, 2.825 mètres, à M. Parvat ; 35. Tommy, 6 ans, 2.825 mètres, à M. Parvat ; 36. Tommy, 6 ans, 2.825 mètres, à M. Parvat ; 37. Tommy, 6 ans, 2.825 mètres, à M. Parvat ; 38. Tommy, 6 ans, 2.825 mètres, à M. Parvat ; 39. Tommy, 6 ans, 2.825 mètres, à M. Parvat ; 40. Tommy, 6 ans, 2.825 mètres, à M. Parvat ; 41. Tommy, 6 ans, 2.825 mètres, à M. Parvat ; 42. Tommy, 6 ans, 2.825 mètres, à M. Parvat ; 43. Tommy, 6 ans, 2.825 mètres, à M. Parvat ; 44. Tommy, 6 ans, 2.825 mètres, à M. Parvat ; 45. Tommy, 6 ans, 2.825 mètres, à M. Parvat ; 46. Tommy, 6 ans, 2.825 mètres, à M. Parvat ; 47. Tommy, 6 ans, 2.825 mètres, à M. Parvat ; 48. Tommy, 6 ans, 2.825 mètres, à M. Parvat ; 49. Tommy, 6 ans, 2.825 mètres, à M. Parvat ; 50. Tommy, 6 ans, 2.825 mètres, à M. Parvat ; 51. Tommy, 6 ans, 2.825 mètres, à M. Parvat ; 52. Tommy, 6 ans, 2.825 mètres, à M. Parvat ; 53. Tommy, 6 ans, 2.825 mètres, à M. Parvat ; 54. Tommy, 6 ans, 2.825 mètres, à M. Parvat ; 55. Tommy, 6 ans, 2.825 mètres, à M. Parvat ; 56. Tommy, 6 ans, 2.825 mètres, à M. Parvat ; 57. Tommy, 6 ans, 2.825 mètres, à M. Parvat ; 58. Tommy, 6 ans, 2.825 mètres, à M. Parvat ; 59. Tommy, 6 ans, 2.825 mètres, à M. Parvat ; 60. Tommy, 6 ans, 2.825 mètres, à M. Parvat ; 61. Tommy, 6 ans, 2.825 mètres, à M. Parvat ; 62. Tommy, 6 ans, 2.825 mètres, à M. Parvat ; 63. Tommy, 6 ans, 2.825 mètres, à M. Parvat ; 64. Tommy, 6 ans, 2.825 mètres, à M. Parvat ; 65. Tommy, 6 ans, 2.825 mètres, à M. Parvat ; 66. Tommy, 6 ans, 2.825 mètres, à M. Parvat ; 67. Tommy, 6 ans, 2.825 mètres, à M. Parvat ; 68. Tommy, 6 ans, 2.825 mètres, à M. Parvat ; 69. Tommy, 6 ans, 2.825 mètres, à M. Parvat ; 70. Tommy, 6 ans, 2.825 mètres, à M. Parvat ; 71. Tommy, 6 ans, 2.825 mètres, à M. Parvat ; 72. Tommy, 6 ans, 2.825 mètres, à M. Parvat ; 73. Tommy, 6 ans, 2.825 mètres, à M. Parvat ; 74. Tommy, 6 ans, 2.825 mètres, à M. Parvat ; 75. Tommy, 6 ans, 2.825 mètres, à M. Parvat ; 76. Tommy, 6 ans, 2.825 mètres, à M. Parvat ; 77. Tommy, 6 ans, 2.825 mètres, à M. Parvat ; 78. Tommy, 6 ans, 2.825 mètres, à M. Parvat ; 79. Tommy, 6 ans, 2.825 mètres, à M. Parvat ; 80. Tommy, 6 ans, 2.825 mètres, à M. Parvat ; 81. Tommy, 6 ans, 2.825 mètres, à M. Parvat ; 82. Tommy, 6 ans, 2.825 mètres, à M. Parvat ; 83. Tommy, 6 ans, 2.825 mètres, à M. Parvat ; 84. Tommy, 6 ans, 2.825 mètres, à M. Parvat ; 85. Tommy, 6 ans, 2.825 mètres, à M. Parvat ; 86. Tommy, 6 ans, 2.825 mètres, à M. Parvat ; 87. Tommy, 6 ans, 2.825 mètres, à M. Parvat ; 88. Tommy, 6 ans, 2.825 mètres, à M. Parvat ; 89. Tommy, 6 ans, 2.825 mètres, à M. Parvat ; 90. Tommy, 6 ans, 2.825 mètres, à M. Parvat ; 91. Tommy, 6 ans, 2.825 mètres, à M. Parvat ; 92. Tommy, 6 ans, 2.825 mètres, à M. Parvat ; 93. Tommy, 6 ans, 2.825 mètres, à M. Parvat ; 94. Tommy, 6 ans, 2.825 mètres, à M. Parvat ; 95. Tommy, 6 ans, 2.825 mètres, à M. Parvat ; 96. Tommy, 6 ans, 2.825 mètres, à M. Parvat ; 97. Tommy, 6 ans, 2.825 mètres, à M. Parvat ; 98. Tommy, 6 ans, 2.825 mètres, à M. Parvat ; 99. Tommy, 6 ans, 2.825 mètres, à M. Parvat ; 100. Tommy, 6 ans, 2.825 mètres, à M. Parvat ; 101. Tommy, 6 ans, 2.825 mètres, à M. Parvat ; 102. Tommy, 6 ans, 2.825 mètres, à M. Parvat ; 103. Tommy, 6 ans, 2.825 mètres, à M. Parvat ; 104. Tommy, 6 ans, 2.825 mètres, à M. Parvat ; 105. Tommy, 6 ans, 2.825 mètres, à M. Parvat ; 106. Tommy, 6 ans, 2.825 mètres, à M. Parvat ; 107. Tommy, 6 ans, 2.825 mètres, à M. Parvat ; 108. Tommy, 6 ans, 2.825 mètres, à M. Parvat ; 109. Tommy, 6 ans, 2.825 mètres, à M. Parvat ; 110. Tommy, 6 ans, 2.825 mètres, à M. Parvat ; 111. Tommy, 6 ans, 2.825 mètres, à M. Parvat ; 112. Tommy, 6 ans, 2.825 mètres, à M. Parvat ; 113. Tommy, 6 ans, 2.825 mètres, à M. Parvat ; 114. Tommy, 6 ans, 2.825 mètres, à M. Parvat ; 115. Tommy, 6 ans, 2.825 mètres, à M. Parvat ; 116. Tommy, 6 ans, 2.825 mètres, à M. Parvat ; 117. Tommy, 6 ans, 2.825 mètres, à M. Parvat ; 118. Tommy, 6 ans, 2.825 mètres, à M. Parvat ; 119. Tommy, 6 ans, 2.825 mètres, à M. Parvat ; 120. Tommy, 6 ans, 2.825 mètres, à M. Parvat ; 121. Tommy, 6 ans, 2.825 mètres, à M. Parvat ; 122. Tommy, 6 ans, 2.825 mètres, à M. Parvat ; 123. Tommy, 6 ans, 2.825 mètres, à M. Parvat ; 124. Tommy, 6 ans, 2.825 mètres, à M. Parvat ; 125. Tommy, 6 ans, 2.825 mètres, à M. Parvat ; 126. Tommy, 6 ans, 2.825 mètres, à M. Parvat ; 127. Tommy, 6 ans, 2.825 mètres, à M. Parvat ; 128. Tommy, 6 ans, 2.825 mètres, à M. Parvat ; 129. Tommy, 6 ans, 2.825 mètres, à M. Parvat ; 130. Tommy, 6 ans, 2.825 mètres, à M. Parvat ; 131. Tommy, 6 ans, 2.825 mètres, à M. Parvat ; 132. Tommy, 6 ans, 2.825 mètres, à M. Parvat ; 133. Tommy, 6 ans, 2.825 mètres, à M. Parvat ; 134. Tommy, 6 ans, 2.825 mètres, à M. Parvat ; 135. Tommy, 6 ans, 2.825 mètres, à M. Parvat ; 136. Tommy, 6 ans, 2.825 mètres, à M. Parvat ; 137. Tommy, 6 ans, 2.825 mètres, à M. Parvat ; 138. Tommy, 6 ans, 2.825 mètres, à M. Parvat ; 139. Tommy, 6 ans, 2.825 mètres, à M. Parvat ; 140. Tommy, 6 ans, 2.825 mètres, à M. Parvat ; 141. Tommy, 6 ans, 2.825 mètres, à M. Parvat ; 142. Tommy, 6 ans, 2.825 mètres, à M. Parvat ; 143. Tommy, 6 ans, 2.825 mètres, à M. Parvat ; 144. Tommy, 6 ans, 2.825 mètres, à M. Parvat ; 145. Tommy, 6 ans, 2.825 mètres, à M. Parvat ; 146. Tommy, 6 ans, 2.825 mètres, à M. Parvat ; 147. Tommy, 6 ans, 2.825 mètres, à M. Parvat ; 148. Tommy, 6 ans, 2.825 mètres, à M. Parvat ; 149. Tommy, 6 ans, 2.825 mètres, à M. Parvat ; 150. Tommy, 6 ans, 2.825 mètres, à M. Parvat ; 151. Tommy, 6 ans, 2.825 mètres, à M. Parvat ; 152. Tommy, 6 ans, 2.825 mètres, à M. Parvat ; 153. Tommy, 6 ans, 2.825 mètres, à M. Parvat ; 154. Tommy, 6 ans, 2.825 mètres, à M. Parvat ; 155. Tommy, 6 ans, 2.825 mètres, à M. Parvat ; 156. Tommy, 6 ans, 2.825 mètres, à M. Parvat ; 157. Tommy, 6 ans, 2.825 mètres, à M. Parvat ; 158. Tommy, 6 ans, 2.825 mètres, à M. Parvat ; 159. Tommy, 6 ans, 2.825 mètres, à M. Parvat ; 160. Tommy, 6 ans, 2.825 mètres, à M. Parvat ; 161. Tommy, 6 ans, 2.825 mètres, à M. Parvat ; 162. Tommy, 6 ans, 2.825 mètres, à M. Parvat ; 163. Tommy, 6 ans, 2.825 mètres, à M. Parvat ; 164. Tommy, 6 ans, 2.825 mètres, à M. Parvat ; 165. Tommy, 6 ans, 2.825 mètres, à M. Parvat ; 166. Tommy, 6 ans, 2.825 mètres, à M. Parvat ; 167. Tommy, 6 ans, 2.825 mètres, à M. Parvat ; 168. Tommy, 6 ans, 2.825 mètres, à M. Parvat ; 169. Tommy, 6 ans, 2.825 mètres, à M. Parvat ; 170. Tommy, 6 ans, 2.825 mètres, à M. Parvat ; 171. Tommy, 6 ans, 2.825 mètres, à M. Parvat ; 172. Tommy, 6 ans, 2.825 mètres, à M. Parvat ; 173. Tommy, 6 ans, 2.825 mètres, à M. Parvat ; 174. Tommy, 6 ans, 2.825 mètres, à M. Parvat ; 175. Tommy, 6 ans, 2.825 mètres, à M. Parvat ; 176. Tommy, 6 ans, 2.825 mètres, à M. Parvat ; 177. Tommy, 6 ans, 2.825 mètres, à M. Parvat ; 178. Tommy, 6 ans, 2.825 mètres, à M. Parvat ; 179. Tommy, 6 ans, 2.825 mètres, à M. Parvat ; 180. Tommy, 6 ans, 2.825 mètres, à M. Parvat ; 181. Tommy, 6 ans, 2.825 mètres, à M. Parvat ; 182. Tommy, 6 ans, 2.825 mètres, à M. Parvat ; 183. Tommy, 6 ans, 2.825 mètres, à M. Parvat ; 184. Tommy, 6 ans, 2.825 mètres, à M. Parvat ; 185. Tommy, 6 ans, 2.825 mètres, à M. Parvat ; 186. Tommy, 6 ans, 2.825 mètres, à M. Parvat ; 187. Tommy, 6 ans, 2.825 mètres, à M. Parvat ; 188. Tommy, 6 ans, 2.825 mètres, à M. Parvat ; 189. Tommy, 6 ans, 2.825 mètres, à M. Parvat ; 190. Tommy, 6 ans, 2.825 mètres, à M. Parvat ; 191. Tommy, 6 ans, 2.825 mètres, à M. Parvat ; 192. Tommy, 6 ans, 2.825 mètres, à M. Parvat ; 193. Tommy, 6 ans, 2.825 mètres, à M. Parvat ; 194. Tommy, 6 ans, 2.825 mètres, à M. Parvat ; 195. Tommy, 6 ans, 2.825 mètres, à M. Parvat ; 196. Tommy, 6 ans, 2.825 mètres, à M. Parvat ; 197. Tommy, 6 ans, 2.825 mètres, à M. Parvat ; 198. Tommy, 6 ans, 2.825 mètres, à M. Parvat ; 199. Tommy, 6 ans, 2.825 mètres, à M. Parvat ; 200. Tommy, 6 ans, 2.825 mètres, à M. Parvat ; 201. Tommy, 6 ans, 2.825 mètres, à M. Parvat ; 202. Tommy, 6 ans, 2.825 mètres, à M. Parvat ; 203. Tommy, 6 ans, 2.825 mètres, à M. Parvat ; 204. Tommy, 6 ans, 2.825 mètres, à M. Parvat ; 205. Tommy, 6 ans, 2.825 mètres, à M. Parvat ; 206. Tommy, 6 ans, 2.825 mètres, à M. Parvat ; 207. Tommy, 6 ans, 2.825 mètres, à M. Parvat ; 208. Tommy, 6 ans, 2.825 mètres, à M. Parvat ; 209. Tommy, 6 ans, 2.825 mètres, à M. Parvat ; 210. Tommy, 6 ans, 2.825 mètres, à M. Parvat ; 211. Tommy, 6 ans, 2.825 mètres, à M. Parvat ; 212. Tommy, 6 ans, 2.825 mètres, à M. Parvat ; 213. Tommy, 6 ans, 2.825 mètres, à M. Parvat ; 214. Tommy, 6 ans, 2.825 mètres, à M. Parvat ; 215. Tommy, 6 ans, 2.825 mètres, à M. Parvat ; 216. Tommy, 6 ans, 2.825 mètres, à M. Parvat ; 217. Tommy, 6 ans, 2.825 mètres, à M. Parvat ; 218. Tommy, 6 ans, 2.825 mètres, à M. Parvat ; 219. Tommy, 6 ans, 2.825 mètres, à M. Parvat ; 220. Tommy, 6 ans, 2.825 mètres, à M. Parvat ; 221. Tommy, 6 ans, 2.825 mètres, à M. Parvat ; 222. Tommy, 6 ans, 2.825 mètres, à M. Parvat ; 223. Tommy, 6 ans, 2.825 mètres, à M. Parvat ; 224. Tommy, 6 ans, 2.825 mètres, à M. Parvat ; 225. Tommy, 6 ans, 2.825 mètres, à M. Parvat ; 226. Tommy, 6 ans, 2.825 mètres, à M. Parvat ; 227. Tommy, 6 ans, 2.825 mètres, à M. Parvat ; 228. Tommy, 6 ans, 2.825 mètres, à M. Parvat ; 229. Tommy, 6 ans, 2.825 mètres, à M. Parvat ; 230. Tommy, 6 ans, 2.825 mètres, à M. Parvat ; 231. Tommy, 6 ans, 2.825 mètres, à M. Parvat ; 232. Tommy, 6 ans, 2.825 mètres, à M. Parvat ; 233. Tommy, 6 ans, 2.825 mètres, à M. Parvat ; 234. Tommy, 6 ans, 2.825 mètres, à M. Parvat ; 235. Tommy, 6 ans, 2.825 mètres, à M. Parvat ; 236. Tommy, 6 ans, 2.825 mètres, à M. Parvat ; 237. Tommy, 6 ans, 2.825 mètres, à M. Parvat ; 238. Tommy, 6 ans, 2.825 mètres, à M. Parvat ; 239. Tommy, 6 ans, 2.825 mètres, à M. Parvat ; 240. Tommy, 6 ans, 2.825 mètres, à M. Parvat ; 241. Tommy, 6 ans, 2.825 mètres, à M. Parvat ; 242. Tommy, 6 ans, 2.825 mètres, à M. Parvat ; 243. Tommy, 6 ans, 2.825 mètres, à M. Parvat ; 244. Tommy, 6 ans, 2.825 mètres, à M. Parvat ; 245. Tommy, 6 ans, 2.825 mètres, à M. Parvat ; 246. Tommy, 6 ans, 2.825 mètres, à M. Parvat ; 247. Tommy, 6 ans, 2.825 mètres, à M. Parvat ; 248. Tommy, 6 ans, 2.825 mètres, à M. Parvat ; 249. Tommy, 6 ans, 2.825 mètres, à M. Parvat ; 250. Tommy, 6 ans, 2.825 mètres, à M. Parvat ; 251. Tommy, 6 ans, 2.825 mètres, à M.

SAONE-ET-LOIRE

Le palmarès des concours de gymnastique d'Autun

Concours international - Concours en sections - Productions spéciales : Les Sokols polonais... Prix d'honneur : Les Sokols polonais - Prix d'honneur...

PARIS-CENTRE Médaille de la Famille française

Chalon-sur-Saône Un incendie cause 20.000 francs de dégâts

Chalon-sur-Saône, 5 août (par télégramme de notre correspondant spécial). Au cours d'un violent orage, un incendie allumé par la foudre a détruit une grange, des écuries et a causé des dégâts à l'habitation de M. Morandet.

BLANZY Etat civil

Naissances. - Odette Rispheperre; René Gauthier; Ginette Vallet; Charles Labaume; Eugène Boïn; René Jandot; Zdzislaw Kaczor; Marguerite Foreau; Hélène Ponski.

BOURBON-LANCY Etat civil

Naissances. - Marcel Vovard; René Gruvel; Edmond Moreau; Robert Cimelière; René Lapointe; Marie Hohenauer; Jeannine Dian; Robert Boyer; Madeleine Montagne.

CLUNY Etat civil

Publications de mariages. - Alfred Kerster; Marie Irma Chomette; Pierre Dayre et Appoline Jouanard.

LOUHANS Réunion de la Société d'Agriculture

Les membres de la Société d'Agriculture sont informés qu'une réunion générale aura lieu le mardi 11 août à 14 h. 30, à l'hôtel de ville de Louhans.

MARGIGNY Soirée artistique

Demain samedi 8 août, à 20 h. 30, au théâtre de Margigny, les artistes de la Société artistique donneront une soirée de gala avec le concours de notre société musicale.

VOLEZ - Un nuage de feu

Un nuage de feu s'élevait au-dessus de la salle de défilé de Mme Laubayon, cafetière, s'est introduit dans le café et s'est emparé d'une certaine somme d'argent.

VITRY-SUR-LOIRE PROGRAMME DE LA FETE PATRONALE DU 15 AOUT

La fête patronale de notre commune aura cette année un éclat inaccoutumé, en grande partie, à l'initiative et à l'activité d'un comité qui s'est constitué sous la présidence de M. Emile Chagny.

VARENNES-SOUS-DUN DE LA SOCIÉTÉ DE SECOURS MUTUELS

L'assemblée générale des membres participants de la société de secours mutuels a eu lieu à la salle de l'école de garçons.

CHER BOURGES

Le programme des fêtes des 15 et 16 août données à Aubigny-sur-Nère à l'occasion du Comice agricole

Voici le programme des fêtes qui seront données dans la ville d'Aubigny, les 15 et 16 août, à l'occasion du comice agricole et de la foire-exposition organisée par les commerçants et industriels.

Conseil d'arrondissement

Le conseil d'arrondissement de Bourges s'est réuni jeudi matin à la préfecture. M. Georges Lamy a été élu président.

L'ASSEMBLEE GENERALE DU SYNDICAT DES HOTELIERS

La Chambre syndicale des hôteliers, limonaillers, restaurateurs et débitants de boissons de Bourges et du département du Cher, a tenu à Bourges, le 22 juillet, sa réunion générale.

AUBIGNY-SUR-NERE Defaut de patente

Edouard Leclercq, 27 ans, loueur de deux marchands ambulants, demeurant à Gien, qui avait installé leurs marchandises sur le marché d'Aubigny-sur-Nère sans être muni d'une patente, ont été gratifiés chacun d'un procès-verbal.

SAINTE-GENEVIEVE Polices des débits de boissons

Théopin, 50 ans, et Mme-Julienne, née Eugénie Giraudon, 41 ans, tous deux aubergistes à Méry-ès-Bois, qui avaient pas affiché l'arrêté préfectoral du 23 décembre 1924 sur la police des débits de boissons, se sont vu dresser chacun un procès-verbal.

SANCOINS Chute grave

M. Albert Durandal, ouvrier couvreur, montant une charge sur une échelle, est tombé à terre d'une hauteur de 2 m. 50, s'est fait des contusions à l'aine et dans la région lombaire.

SAULZAIS-LE-POITIER Contrevenant

Marcel Peyraud, 25 ans, entrepreneur à Saulzais-le-Poitier, a été condamné par un procès-verbal pour défaut de lumière à sa bicyclette.

TOUET-SUR-L'AUBOIS Course mouvementée

Le dimanche 27 août, la course de Jean-sur-Aubois fut animée par un pénible accident. Au 6^e tour un accrochage, dû pour une grande part à la fatigabilité et peut-être aussi un peu à la témérité des coureurs, se produisit entre les trois coureurs de tête, Solas, Bouchardon et Beaugendre.

VILLEGEON Defaut de vaccination

Auxerre, le 27 août. - Au lieu de son domicile, 73 ans, journalier sans domicile fixe, pour défaut de vaccination s'est vu dresser un procès-verbal.

ARGENT-SUR-SAULBRE Exces de vitesse

Maurice Dauchez, 51 ans, menuisier à Argenteuil, a été condamné à Paris, le 28 août, à une amende de 20 francs pour excès de vitesse de 367 fr. 65, en total 3747 fr. 21 centimes.

LE CREUSOT Société de Secours Mutuels de Saint-Jacques

Les sociétaires sont informés que la réunion trimestrielle aura lieu le dimanche 9 courant, à 14 heures.

Trouvailles

Un écu de 1 franc, un coupon de loterie, une montre, un portefeuille, un porte-monnaie, contenant une petite somme par Mme Jeanne Quantz, rue Lavoisier, 13; une boucle d'oreille avec pendentif par M. Lazare Charles, rue des Noyers, 4; un portefeuille par M. Louis Xizac par M. Louis Renaud, rue de Dijon, 7; un paquet d'effets d'ouvrier déposés au bureau de police par Mme Marie Lambouf, rue de Montau, 14.

Brûlures

M. Philibert Druméau, 24 ans, employé aux laminoirs, a été brûlé par les plaques chaudes, lorsque ses tenailles lâchèrent et la charge lui tomba sur la jambe gauche, le brûlant assez grièvement.

Assistance aux familles nombreuses

Le paiement de l'assistance aux familles nombreuses aura lieu à la mairie aujourd'hui vendredi 7 août, de 14 à 16 heures. Aucun paiement ne sera fait sans la présentation du livret de famille et de la carte d'identité.

LA FETE PATRONALE DE NOTRE COMMUNE

La fête patronale de notre commune aura cette année un éclat inaccoutumé, en grande partie, à l'initiative et à l'activité d'un comité qui s'est constitué sous la présidence de M. Emile Chagny.

LES MAGASINS ET NOMBRE D'APPARTEMENTS

Les magasins et nombre d'appartements avaient aboré des faisceaux de drapeaux aux couleurs d'Alaxa jointes aux trois couleurs de France.

LA BANNIERE DE LA GARDE IMPERIALE

La bannière de la garde impériale, ornée de fleurs de lis, fut portée par le lieutenant Rorick.

APRES CE PASSAGE

Après ce passage, les invités des Romalewsky s'étaient rapprochés de la table de lunch et les exclamations sur la beauté, la grâce simple et fière de Rorick ne tarissaient pas.

LE COMICE AUBIGNY-SUR-NERE

Le comice agricole d'Aubigny-sur-Nère sera ouvert dimanche 15 août, à 10 heures, par la foire-exposition organisée par les commerçants et industriels.

LA FETE PATRONALE DE NOTRE COMMUNE

La fête patronale de notre commune aura cette année un éclat inaccoutumé, en grande partie, à l'initiative et à l'activité d'un comité qui s'est constitué sous la présidence de M. Emile Chagny.

UNE LEUR DANS LA NUIT

Une leur dans la nuit. Far René d'ANJOU. Mais il ne le pouvait seul, puisqu'il avait échoué si lamentablement sur le cœur fer d'Alexis, puis, en poursuivant une idée folle, il arrivait à se faire chasser de la présence du Souverain et à faire jurer comme une insensée, malade et peut-être intrigante, son amie à présent.

PÈLERINAGE DE L'A. C. J. P. A. ROME

L'association catholique de la Jeunesse Française organisée à l'occasion de l'année sainte...

Prix total, comprenant absolument tous les frais : 3^e classe en collets (dortoirs) 914.50 ; collégiés (avec chambre) 943.50 ; en bons hôtels 887 ; 2^e classe. Hôtels de premier ordre 1.535 fr.

Demandez un secrétaire général, 14, rue d'Assas, Paris (6^e), la circulaire spéciale donnant tous les détails sur l'organisation, itinéraire, programme, etc.

On se réunira à la Maison mortuaire à 11 heures.

On se réunira à la Maison mortuaire à 11 heures.

AVIS MORTUAIRES

Vous êtes priés d'assister au Convoi, Service et Enterrement de...

Monseigneur Auguste SÉNNE Contrôleur principal aux P. T. T. décédé en son domicile à Nevers, rue des Capucins, n° 5, le mardi 4 août 1925, dans sa 76^e année...

De la part de : Mme Senne, son épouse ; M. et Mme Adolphe Martin, ses enfants ; M. Jacques Martin, son petit-fils ; M. et Mme Guérault, ses beaux-frères et belles-sœurs ; M. Lucien Guérault, son neveu, de ses cousins, cousines et de toute la famille.

Le présent avis en tenant lieu.

L'issue de la cérémonie religieuse, le corps sera transporté à la gare pour être dirigé sur Messy-Bully, où aura lieu l'inhumation le même jour dans le caveau de famille.

On se réunira à la maison mortuaire à 11 heures.

Vous êtes priés d'assister aux Convois, Service et Enterrement de...

Monseigneur Louis BERTHELEMY Professeur Modest à Nevers, 23, rue de Paris, le 6 août 1925 dans sa 77^e année, muni des Sacraments de l'Eglise.

On se réunira à la maison mortuaire à 11 heures.

Vous êtes priés d'assister aux Convois, Service et Enterrement de...

Monseigneur Pierre-François FOGLIARINI Ancien Maître de Foire Suppléant du Juge au Palais

décédé, en son domicile, à Nevers, 1, rue du Rivain, le 5 août 1925, dans sa 63^e année.

On se réunira à la maison mortuaire à dix heures trente minutes.

Vous êtes priés d'assister aux Convois, Service et Enterrement de...

Monseigneur Pierre-François FOGLIARINI Ancien Maître de Foire Suppléant du Juge au Palais

décédé, en son domicile, à Nevers, 1, rue du Rivain, le 5 août 1925, dans sa 63^e année.

On se réunira à la maison mortuaire à dix heures trente minutes.

Vous êtes priés d'assister aux Convois, Service et Enterrement de...

Monseigneur Pierre-François FOGLIARINI Ancien Maître de Foire Suppléant du Juge au Palais

décédé, en son domicile, à Nevers, 1, rue du Rivain, le 5 août 1925, dans sa 63^e année.

On se réunira à la maison mortuaire à dix heures trente minutes.

Vous êtes priés d'assister aux Convois, Service et Enterrement de...

Monseigneur Pierre-François FOGLIARINI Ancien Maître de Foire Suppléant du Juge au Palais

décédé, en son domicile, à Nevers, 1, rue du Rivain, le 5 août 1925, dans sa 63^e année.

On se réunira à la maison mortuaire à dix heures trente minutes.

Vous êtes priés d'assister aux Convois, Service et Enterrement de...

Monseigneur Pierre-François FOGLIARINI Ancien Maître de Foire Suppléant du Juge au Palais

décédé, en son domicile, à Nevers, 1, rue du Rivain, le 5 août 1925, dans sa 63^e année.

On se réunira à la maison mortuaire à dix heures trente minutes.

Vous êtes priés d'assister aux Convois, Service et Enterrement de...

Monseigneur Pierre-François FOGLIARINI Ancien Maître de Foire Suppléant du Juge au Palais

décédé, en son domicile, à Nevers, 1, rue du Rivain, le 5 août 1925, dans sa 63^e année.

On se réunira à la maison mortuaire à dix heures trente minutes.

Vous êtes priés d'assister aux Convois, Service et Enterrement de...

Monseigneur Pierre-François FOGLIARINI Ancien Maître de Foire Suppléant du Juge au Palais

décédé, en son domicile, à Nevers, 1, rue du Rivain, le 5 août 1925, dans sa 63^e année.

On se réunira à la maison mortuaire à dix heures trente minutes.

Vous êtes priés d'assister aux Convois, Service et Enterrement de...

Monseigneur Pierre-François FOGLIARINI Ancien Maître de Foire Suppléant du Juge au Palais

La Vie sportive

Dimanche prochain se déroulera à Cosnay le concours annuel des sociétés de gymnastique

Le concours annuel de l'Association des sociétés de gymnastique de la Nièvre aura lieu sous la présidence d'honneur de M. le préfet de la Nièvre, de M. le général commandant le 5^e corps d'armée, de M. le maire de Cosne et sous les auspices de la municipalité.

Terrain du concours : place de la Pêche, Président du jury : M. Dauty, professeur d'éducation physique au lycée de Nevers.

Voici le programme : Samedi samedi, boulevard de la République, à 21 heures, concert par la fanfare. Dimanche, 7 août, à 7 heures du matin, sur le terrain, réception des délégués des membres du jury des gymnastes prenant part au championnat de la Nièvre, 1^{re} catégorie, adultes, 1^{re} et 2^e catégories, pupilles, ou au championnat des vétérans.

A 7 h. 15, réunion de la commission technique et des membres du jury, formation des gymnastes par groupes et attribution des appareils aux jurés.

De 7 h. 30 à 11 h. 45, championnat de la Nièvre, barres fixes, barres parallèles, anneaux, cheval arqué, saut à la perche et en hauteur.

A 10 heures, place Saint-Agnan, concours de fanfares.

A midi, banquet par souscription.

A 14 h. 15, réunion de toutes les sociétés dans l'hôtel.

A 15 heures, grand défilé en ville avec la fanfare de Cosne, et celles des sociétés.

A 15 h. 30, grande épreuve gymnique, production spéciales et travail artistique par les sociétés.

A 17 h. 30, remise du drapeau fédéral à la Cosnoise, lecture du palmarès et distribution des récompenses.

Grand défilé de nuit avec le concours de la fanfare de Cosne et de toutes les sociétés de gymnastes, avec signature obligatoire et embrasement général de la cour du collège.

La compagnie des chemins de fer économiques et départementaux organisera pour cette journée des trains spéciaux sur la ligne de Saint-Amand.

LE CHALLENGE DES MALAUX À VICHY

Rappelons que c'est dimanche prochain que l'Union Cycliste Vichyssoise, intiatigable, fera disputer pour la première fois, le challenge des Malvaux, superbe bronze, d'une valeur de 500 francs, offert par M. Duouroc, membre honoraire de l'U. C.

Cette épreuve, ouverte à tous les licenciés, débutants, aspirants et 4^e catégorie du département de l'Allier, se fera sur un parcours facile de 40 kilomètres, avec signature obligatoire aux contrôles de Lapalisse et des Malvaux. La distance, accessible à tous, nous promet un joli lot d'engagés et une lutte en perspective.

Le classement se fera par addition de points des cinq premiers classés de chaque club : la société totalisant le nombre inférieur sera classée première.

Le départ sera donné au siège social, 32, rue de Paris, à 14 h. 30 et l'arrivée au même endroit.

Les engagements sont reçus jusqu'à demain soir samedi, 6 heures, à M. Reynard, 32, rue de Paris, accompagné du numéro de licence. Prix : 3 francs ; individuel et 10 fr. par club, au nombre illimité.

Le challenge, d'une valeur de 0 m. 70 et pesant de 18 kilos, représente « Le Triomphe » il est exposé en vitrine de l'agence Masson et Berbiguy, 49, rue de Paris.

COURSE CYCLISTE REGIONALE À LA MACHINE

Voici les prix de la grande course régionale qui doit avoir lieu à La Machine, le dimanche 7 août, sur le parcours La Machine, Trois-Èvres, Lugny, Chassy, La Machine (100 kil.). Classement général : 1^{er} 200 fr. ; 2^e 150 fr. ; 3^e 100 fr. ; 4^e 50 fr. ; 5^e 30 fr. ; 6^e 20 fr. ; 7^e 10 fr. ; 8^e 5 fr. ; 9^e 3 fr. ; 10^e 2 fr. ; 11^e 1 fr. ; plusieur prix en nature.

Il est appelé que le rendez-vous des coureurs aura lieu à la mairie, à 14 heures et il se départ de la course à 15 heures (heure légale).

LE GRAND PRIX DE MOULINS

La Société vélocipédique moulinoise organise une importante épreuve cycliste dénommée Grand Prix cycliste de la ville de Moulin. Cette épreuve se courra sur un parcours d'environ 110 kilomètres et sera une nouveauté dans le sport cycliste à Moulin, attendu qu'elle se disputera par équipes de deux coureurs contre le montre.

Le comité de la S. V. M. fera paraître sous peu la date, le parcours, les prix et le règlement complet de cette importante épreuve.

AVIS AUX JOUEURS DE TENNIS

Paris, 5 août. — La Chambre des requêtes de la Cour de Cassation vient de décider qu'une société de tennis purement privée, dont les seuls membres et adhérents ont accès au champ de tennis, n'est pas soumise, n'est pas soumise à la taxe sur les spectacles.

La Chambre a rejeté le pourvoi de l'administration des contributions indirectes qui prétendait l'assujettir à ce droit. Ce pourvoi était formé contre un jugement du Tribunal de Chambéry rendu au profit du Club des Sports d'Alx-les-Bains.

Paris, 5 août. — La Chambre des requêtes de la Cour de Cassation vient de décider qu'une société de tennis purement privée, dont les seuls membres et adhérents ont accès au champ de tennis, n'est pas soumise, n'est pas soumise à la taxe sur les spectacles.

La Chambre a rejeté le pourvoi de l'administration des contributions indirectes qui prétendait l'assujettir à ce droit. Ce pourvoi était formé contre un jugement du Tribunal de Chambéry rendu au profit du Club des Sports d'Alx-les-Bains.

Paris, 5 août. — La Chambre des requêtes de la Cour de Cassation vient de décider qu'une société de tennis purement privée, dont les seuls membres et adhérents ont accès au champ de tennis, n'est pas soumise, n'est pas soumise à la taxe sur les spectacles.

La Chambre a rejeté le pourvoi de l'administration des contributions indirectes qui prétendait l'assujettir à ce droit. Ce pourvoi était formé contre un jugement du Tribunal de Chambéry rendu au profit du Club des Sports d'Alx-les-Bains.

Paris, 5 août. — La Chambre des requêtes de la Cour de Cassation vient de décider qu'une société de tennis purement privée, dont les seuls membres et adhérents ont accès au champ de tennis, n'est pas soumise, n'est pas soumise à la taxe sur les spectacles.

La Chambre a rejeté le pourvoi de l'administration des contributions indirectes qui prétendait l'assujettir à ce droit. Ce pourvoi était formé contre un jugement du Tribunal de Chambéry rendu au profit du Club des Sports d'Alx-les-Bains.

Paris, 5 août. — La Chambre des requêtes de la Cour de Cassation vient de décider qu'une société de tennis purement privée, dont les seuls membres et adhérents ont accès au champ de tennis, n'est pas soumise, n'est pas soumise à la taxe sur les spectacles.

La Chambre a rejeté le pourvoi de l'administration des contributions indirectes qui prétendait l'assujettir à ce droit. Ce pourvoi était formé contre un jugement du Tribunal de Chambéry rendu au profit du Club des Sports d'Alx-les-Bains.

Paris, 5 août. — La Chambre des requêtes de la Cour de Cassation vient de décider qu'une société de tennis purement privée, dont les seuls membres et adhérents ont accès au champ de tennis, n'est pas soumise, n'est pas soumise à la taxe sur les spectacles.

La Chambre a rejeté le pourvoi de l'administration des contributions indirectes qui prétendait l'assujettir à ce droit. Ce pourvoi était formé contre un jugement du Tribunal de Chambéry rendu au profit du Club des Sports d'Alx-les-Bains.

Paris, 5 août. — La Chambre des requêtes de la Cour de Cassation vient de décider qu'une société de tennis purement privée, dont les seuls membres et adhérents ont accès au champ de tennis, n'est pas soumise, n'est pas soumise à la taxe sur les spectacles.

La Chambre a rejeté le pourvoi de l'administration des contributions indirectes qui prétendait l'assujettir à ce droit. Ce pourvoi était formé contre un jugement du Tribunal de Chambéry rendu au profit du Club des Sports d'Alx-les-Bains.

Paris, 5 août. — La Chambre des requêtes de la Cour de Cassation vient de décider qu'une société de tennis purement privée, dont les seuls membres et adhérents ont accès au champ de tennis, n'est pas soumise, n'est pas soumise à la taxe sur les spectacles.

La Chambre a rejeté le pourvoi de l'administration des contributions indirectes qui prétendait l'assujettir à ce droit. Ce pourvoi était formé contre un jugement du Tribunal de Chambéry rendu au profit du Club des Sports d'Alx-les-Bains.

Paris, 5 août. — La Chambre des requêtes de la Cour de Cassation vient de décider qu'une société de tennis purement privée, dont les seuls membres et adhérents ont accès au champ de tennis, n'est pas soumise, n'est pas soumise à la taxe sur les spectacles.

La Chambre a rejeté le pourvoi de l'administration des contributions indirectes qui prétendait l'assujettir à ce droit. Ce pourvoi était formé contre un jugement du Tribunal de Chambéry rendu au profit du Club des Sports d'Alx-les-Bains.

Paris, 5 août. — La Chambre des requêtes de la Cour de Cassation vient de décider qu'une société de tennis purement privée, dont les seuls membres et adhérents ont accès au champ de tennis, n'est pas soumise, n'est pas soumise à la taxe sur les spectacles.

La Chambre a rejeté le pourvoi de l'administration des contributions indirectes qui prétendait l'assujettir à ce droit. Ce pourvoi était formé contre un jugement du Tribunal de Chambéry rendu au profit du Club des Sports d'Alx-les-Bains.

Paris, 5 août. — La Chambre des requêtes de la Cour de Cassation vient de décider qu'une société de tennis purement privée, dont les seuls membres et adhérents ont accès au champ de tennis, n'est pas soumise, n'est pas soumise à la taxe sur les spectacles.

le grand prix cycliste du commerce dans la Nièvre

Après-demain, dimanche, 9 août, le Vélo-Sport Nivernais organise sous les règlements de l'U. V. F. une course nationale de 200 kilomètres, à disputer le même jour, en deux étapes, course ouverte à toutes catégories, indépendants et débutants.

1^{re} étape : Nevers, Saint-Benin-d'Azy, Châtillon-en-Bazois, Château-Chinon, Saint-Léger-sous-Beuvray (arrêt, ravitailllement).

2^e étape : Saint-Léger-sous-Beuvray, Saint-Prix, Larochefrancis, Luzy, Fours, Decize, Nevers.

Plus de 8.000 francs de prix sont attribués à cette épreuve. Un classement spécial sera établi pour les 4^e catégorie et débutants.

Prix importants au classement à chaque étape et au classement général.

Le classement se fera par addition de points et de temps d'arrivée à Nevers donné priorité. Engagements reçus chez M. Reuillon, pharmacien, avenue Georges-Clemenceau, à Nevers, 11.80.

Moutons. — 1^{re} qualité, 14.00 ; 2^e 11.00 ; 3^e 10.00 ; aménés, 6.80 ; invendus, 1.60 ; cours extrême, 15.00.

Porcs. — 1^{re} qualité, 10.56 ; 2^e 10.28 ; 3^e 9.56 ; aménés, 3.042 ; cours extrême, 10.70.

COURS AU KILO VIF

Bœufs. — 1^{re} qualité, 5.64 ; 2^e 4.82 ; 3^e 3.70 ; cours extrême, 6.80.

Vaches. — 1^{re} qualité, 5.64 ; 2^e 4.67 ; 3^e 3.65 ; cours extrême, 6.53.

Taureaux. — 1^{re} qualité, 4.56 ; 2^e 4.00 ; 3^e 3.50 ; cours extrême, 4.94.

Moutons. — 1^{re} qualité, 7.00 ; 2^e 5.50 ; 3^e 4.50 ; cours extrême, 7.80.

Porcs. — 1^{re} qualité, 7.40 ; 2^e 7.20 ; 3^e 6.70 ; cours extrême, 7.50.

PHYSIONOMIE DU MARCHÉ

Vente bonne pour le gros bétail, calme sur les autres sortes.

Bliés. — Courant 132.50 à 132.25, payé ; prochain 126.50, nominal ; septembre-octobre 126.75 payé ; 4 derniers 127.50 payé ; novembre, décembre 128.25 nominal. Tendance faible.

Seigles. — Courant 120.00, nominal ; septembre-octobre 100, nominal ; 4 derniers, 102.50, acheteur ; novembre, décembre 103, acheteur. Tendance calme.

Farines. — Courant 171, acheteur ; prochain 160 nominal ; septembre, octobre, 160 nominal ; 4 derniers 160 nominal ; novembre, décembre, 160, nominal. Tendance calme.

GRANDE COURSE CYCLISTE D'AINAY-LE-CHATEAU

A l'occasion de la fête patronale, le comité des fêtes d'AINAY-LE-CHATEAU organise le 14 août, une course régionale de bicyclette, ouverte à tous les licenciés de la région.

Le départ sera donné au siège social de l'Union Cycliste Vichyssoise, 32, rue de Paris, à 14 heures.

Les engagements sont reçus jusqu'à demain soir samedi, 6 heures, à M. Reynard, 32, rue de Paris, accompagné du numéro de licence. Prix : 3 francs ; individuel et 10 fr. par club, au nombre illimité.

Le challenge, d'une valeur de 0 m. 70 et pesant de 18 kilos, représente « Le Triomphe » il est exposé en vitrine de l'agence Masson et Berbiguy, 49, rue de Paris.

GRANDE COURSE CYCLISTE REGIONALE À LA MACHINE

Voici les prix de la grande course régionale qui doit avoir lieu à La Machine, le dimanche 7 août, sur le parcours La Machine, Trois-Èvres, Lugny, Chassy, La Machine (100 kil.). Classement général : 1^{er} 200 fr. ; 2^e 150 fr. ; 3^e 100 fr. ; 4^e 50 fr. ; 5^e 30 fr. ; 6^e 20 fr. ; 7^e 10 fr. ; 8^e 5 fr. ; 9^e 3 fr. ; 10^e 2 fr. ; 11^e 1 fr. ; plusieur prix en nature.

Il est appelé que le rendez-vous des coureurs aura lieu à la mairie, à 14 heures et il se départ de la course à 15 heures (heure légale).

LE GRAND PRIX DE MOULINS

La Société vélocipédique moulinoise organise une importante épreuve cycliste dénommée Grand Prix cycliste de la ville de Moulin. Cette épreuve se courra sur un parcours d'environ 110 kilomètres et sera une nouveauté dans le sport cycliste à Moulin, attendu qu'elle se disputera par équipes de deux coureurs contre le montre.

Le comité de la S. V. M. fera paraître sous peu la date, le parcours, les prix et le règlement complet de cette importante épreuve.

AVIS AUX JOUEURS DE TENNIS

Paris, 5 août. — La Chambre des requêtes de la Cour de Cassation vient de décider qu'une société de tennis purement privée, dont les seuls membres et adhérents ont accès au champ de tennis, n'est pas soumise, n'est pas soumise à la taxe sur les spectacles.

La Chambre a rejeté le pourvoi de l'administration des contributions indirectes qui prétendait l'assujettir à ce droit. Ce pourvoi était formé contre un jugement du Tribunal de Chambéry rendu au profit du Club des Sports d'Alx-les-Bains.

Paris, 5 août. — La Chambre des requêtes de la Cour de Cassation vient de décider qu'une société de tennis purement privée, dont les seuls membres et adhérents ont accès au champ de tennis, n'est pas soumise, n'est pas soumise à la taxe sur les spectacles.

La Chambre a rejeté le pourvoi de l'administration des contributions indirectes qui prétendait l'assujettir à ce droit. Ce pourvoi était formé contre un jugement du Tribunal de Chambéry rendu au profit du Club des Sports d'Alx-les-Bains.

Paris, 5 août. — La Chambre des requêtes de la Cour de Cassation vient de décider qu'une société de tennis purement privée, dont les seuls membres et adhérents ont accès au champ de tennis, n'est pas soumise, n'est pas soumise à la taxe sur les spectacles.

La Chambre a rejeté le pourvoi de l'administration des contributions indirectes qui prétendait l'assujettir à ce droit. Ce pourvoi était formé contre un jugement du Tribunal de Chambéry rendu au profit du Club des Sports d'Alx-les-Bains.

Paris, 5 août. — La Chambre des requêtes de la Cour de Cassation vient de décider qu'une société de tennis purement privée, dont les seuls membres et adhérents ont accès au champ de tennis, n'est pas soumise, n'est pas soumise à la taxe sur les spectacles.

La Chambre a rejeté le pourvoi de l'administration des contributions indirectes qui prétendait l'assujettir à ce droit. Ce pourvoi était formé contre un jugement du Tribunal de Chambéry rendu au profit du Club des Sports d'Alx-les-Bains.

Paris, 5 août. — La Chambre des requêtes de la Cour de Cassation vient de décider qu'une société de tennis purement privée, dont les seuls membres et adhérents ont accès au champ de tennis, n'est pas soumise, n'est pas soumise à la taxe sur les spectacles.

La Chambre a rejeté le pourvoi de l'administration des contributions indirectes qui prétendait l'assujettir à ce droit. Ce pourvoi était formé contre un jugement du Tribunal de Chambéry rendu au profit du Club des Sports d'Alx-les-Bains.

Paris, 5 août. — La Chambre des requêtes de la Cour de Cassation vient de décider qu'une société de tennis purement privée, dont les seuls membres et adhérents ont accès au champ de tennis, n'est pas soumise, n'est pas soumise à la taxe sur les spectacles.

La Chambre a rejeté le pourvoi de l'administration des contributions indirectes qui prétendait l'assujettir à ce droit. Ce pourvoi était formé contre un jugement du Tribunal de Chambéry rendu au profit du Club des Sports d'Alx-les-Bains.

Paris, 5 août. — La Chambre des requêtes de la Cour de Cassation vient de décider qu'une société de tennis purement privée, dont les seuls membres et adhérents ont accès au champ de tennis, n'est pas soumise, n'est pas soumise à la taxe sur les spectacles.

La Chambre a rejeté le pourvoi de l'administration des contributions indirectes qui prétendait l'assujettir à ce droit. Ce pourvoi était formé contre un jugement du Tribunal de Chambéry rendu au profit du Club des Sports d'Alx-les-Bains.

Paris, 5 août. — La Chambre des requêtes de la Cour de Cassation vient de décider qu'une société de tennis purement privée, dont les seuls membres et adhérents ont accès au champ de tennis, n'est pas soumise, n'est pas soumise à la taxe sur les spectacles.

La Chambre a rejeté le pourvoi de l'administration des contributions indirectes qui prétendait l'assujettir à ce droit. Ce pourvoi était formé contre un jugement du Tribunal de Chambéry rendu au profit du Club des Sports d'Alx-les-Bains.

Paris, 5 août. — La Chambre des requêtes de la Cour de Cassation vient de décider qu'une société de tennis purement privée, dont les seuls membres et adhérents ont accès au champ de tennis, n'est pas soumise, n'est pas soumise à la taxe sur les spectacles.

La Chambre a rejeté le pourvoi de l'administration des contributions indirectes qui prétendait l'assujettir à ce droit. Ce pourvoi était formé contre un jugement du Tribunal de Chambéry rendu au profit du Club des Sports d'Alx-les-Bains.

Paris, 5 août. — La Chambre des requêtes de la Cour de Cassation vient de décider qu'une société de tennis purement privée, dont les seuls membres et adhérents ont accès au champ de tennis, n'est pas soumise, n'est pas soumise à la taxe sur les spectacles.

La Chambre a rejeté le pourvoi de l'administration des contributions indirectes qui prétendait l'assujettir à ce droit. Ce pourvoi était formé contre un jugement du Tribunal de Chambéry rendu au profit du Club des Sports d'Alx-les-Bains.

Marché de la Villette

Gros bétail. — On cote à la livre nette : Bœufs. — Normands, 4.65 à 5.00 ; bœufs blancs charollais, bouronnais, nivernais, berrichons, 4.40 à 4.60 ; bœufs blancs grosiers, 4.15 à 4.30 ; vaches, 4.25 à 4.50 ; taureaux, 3.90 à 3.95.

Porcs. — On cote à la livre nette : veaux d'Albigeois en bandes, 5 à 5.50 et jusques 6.00 au détail ; veaux à robe blanche, 4.90 à 5.30 ; veaux de service du Morvan, 4.75 à 5.25.

Moutons. — On cote à la livre nette : agneaux extra south-down, 7 à 7.50 ; moutons nivernais, bouronnais tondus, 5.80 à 6.80 ; berrichons tondus, 5.60 à 6.50 ; brebis tondues, 3.60 à 5.00.

Porcs. — On cote au kilo vif : porcs maigres extra, 7.50 ; maigres, 6.80 à 7.10 ; gras, 6.80 à 7.50 ; cochons, 4.80 à 5.80.

COURS OFFICIELS

COURS DE CLOTURE AU KILO VIANDE NETTE

Bœufs — 1^{re} qualité, 9.40 ; 2^e 8.80 ; 3^e 7.40 ; aménés, 1.206 ; cours extrême, 10.00.

Vaches. — 1^{re}

LES CONCERTS DE T. S. F.

Programme d'aujourd'hui vendredi 7 août.

RADIO-PARIS

A 12 h. 30, radio-concert : « Un tour sur les bords de la Loire... »

TOUR EIFFEL

De 18 h. 15 à 19 h. 15, avec le concours de M. Paul Herminet, de Mlle Cécile Winesbach...

piano, par Mlle Andrieu ; Aria pour violon René Devaux, par l'auteur.

ECOLE SUPERIEURE DES P. T. T.

A 20 h. 30, chronique théâtrale par M. Emmanuel Glaser.

CONTRE LA CRISE DU LOGEMENT

Le premier geste officiel de M. Lévasseur, récemment nommé, comme on sait, haut commissaire à l'habitation...

Jamais exposition ne vint plus à son heure, car, si on peut espérer qu'avec le secours de la confiance...

Avis à nos clients de publicité

Nous avons l'honneur de prévenir nos clients de publicité que nous ne pourrions plus assurer la publication...

CHARRETIER culture et charrois, noué ou non noué...

MECANICIEN pour garage automobiles.

REPRESENTANT pour maison de commerce pour la ville.

DEMARCHEURS à la commission demandés par Banque pour placements titres sérieux.

OUVRIERS AUSTRES AGES de moins de 23 ans, pour le dépôt des machines P.-L.-M.

SALONNIER, représentant bien, hôte, appointements pour bonne maison de coiffeur.

EMPLOYE libéré du service militaire, calculant très bien, 500 francs par mois, demandé par VERREUR DE DECIZIE.

REPRESENTANTS demandés pour vente vin clientèle bourgeoise.

On demande à acheter BOTTILLES DE CHAMPAGNE VIDE à 0 fr. 45 la bouteille.

MANCEUVRES, sachant lier, S'ad. ATELIERS ELECTRO INDUSTRIELS, 8 bis, rue de Ventré, Nevers.

REPRESENTANT expérimenté visitant entrepreneurs et susceptible visiter industriels.

On demande à emprunter 15.000 francs, garantie sur première hypothèque.

MANCEUVRES travail à l'année. Logement individuel neuf assuré.

ATELIERS PRES LE PARG

ATELIERS PRES LE PARG

Constructions Mécaniques A. COUSON NEVERS, 5 bis, Boulevard Victor-Hugo, 5 bis, NEVERS. Maison Fondée en 1920.

FABRIQUE DE VOITURES

POUR VOS VACANCES Allez voir les voitures modèles de la Maison J. GIRAUD.

"STOCKS" A. SAUJOT

13, Rue de Rémigny, NEVERS CHAUSSURES ET CONFECTIONS.

GARAGE MODERNE A LUZY (Nièvre)

Agence Exclusive : CITROEN & ROLLAND-PILAIN. Téléphone : 3.

Pour être bien Meublé!

CHARLET-GAUTIER Fabricant 3, Rue La Fayette, 3 NEVERS.

LES MAGASINS DU STOCK

Etablissements LEBŒUF Père et Fils 11, Rue du Champ-de-Foire, NEVERS.

5 C.V. CITROEN 10 C.V. GRAND GARAGE de la Nièvre

Les plus économiques - Meilleur marché 6, rue FAUX-FAUX, NEVERS.

IMMENSE SUCCÈS MONDIAL

Un produit français fait le tour du monde Guérison des Maladies de la Peau, Ulcères variqueux, de l'Arthritisme (Douleurs, Rhumatismes, etc.), des Troubles de la circulation (Artério-Sclérose, Varices, Phlébites, etc.), et des Maladies des Femmes.

De toutes parts on signale l'apathie à laquelle s'abandonnent les Français, en général pour tout ce qui touche à notre expansion à l'étranger.

Rideaux, Stores, Brise-bise, couvre-lits, Tapis

FABRIQUE SPECIALE DE DENTELLES & BRODERIES MAISON DE CONFIANCE LA MIEUX ASSORTIE.

RAPPELEZ-VOUS que Poudre de Gallia

INDISPENSABLES pour favoriser la poussée du ROUGE DU DINDON. M. MARTINET, Herboriste.

FABRIQUE SPECIALE DE PALETOTS DE CHEVRES SUISSES

Prévost - Maréchal FOURREUR-SPECIALISTE 12, Rue La-Fayette, NEVERS - Téléphone 1-42.

Officiers Ministériels

Etude de M. BONNET, Commissaire-priseur à Nevers. VENTE AUX ENCHERES A Nevers (Nièvre), le samedi 8 août 1925.

Succession SUREAU Léon

Pierre, Aimé, Aug. né Cher 1885 est déc. p. Fleurier, 3, Bd Henri-IV à Paris.

CAMIONNETTE Grégoire, 400 kilos

en très bon état, pneus neufs, 4.800 fr. Cause double emploi, à enlever de suite.

A AFFERMER

Le 1er mai 1926, le PETIT DOMAINE DU MAROT à 500 mètres du bourg de Saint-Eloi.

Locations

ON OFFRE LOGEMENT avec boutique. Bureau du journal. 27644

Personnel

ON DEMANDE APECEURS pour hommes pour le chef-lieu d'un département du centre.

Agents d'Affaires

Cabinet de M. O. FOURNIER, 30, rue du Cloître Saint-Cyr Nevers.

Ventes

TORPEDO 10 CV Fiat 1922, éclairage et démarrage électrique, état mécanique parfait.

Personnel

BOUVIER français, marié de préférence, doux aux animaux, sérieux, sobre, logé, jardin, terrain à légumes.



Courrier des Eaux : Hôtels et Maisons recommandés

BOURBON-L'ARCHAMBAULT (Allier) 420 kilomètres de Moulins. Etablissement thermal civil et militaire, ouvert du 1er mai au 1er octobre.

SAINT-HONORE-LES-BAINS Eaux sulfureuses arsenicales, les seules de cette composition en France.

BOURBON-LANCY Etablissement Thermal Bourbon-Lancy (S.-et-L.) MOUGIN et DALYRIER concessionnaires.

NÉRIS-LES-BAINS Etablissement Thermal ouvert du 15 mai au 1er Octobre. Station des baigneurs, rhumatismes, Maladie de la femme.

VICHY La Reine des Villes d'Eaux du monde entier, reçoit la visite de plus de 100.000 étrangers chaque année.

HOTEL MAGENTA et VILLA TZARINE à proximité des sources. Confort moderne, régimes, prix modérés.